



Secrétariat

IC/Genève/2009/17  
8 septembre 2009

---

**CIRCULAIRE N° 17**

**Objet : Congés du Jeûne genevois - 2009**

1. Conformément aux dispositions de l'Appendice B du Règlement du personnel applicable à l'Office des Nations Unies à Genève et à la disposition 101.3(b) du Règlement du personnel, et comme indiqué dans la circulaire IC/2008/28 du 5 novembre 2008, le jeudi 10 septembre, Jeûne genevois, et le vendredi 11 septembre 2009 seront fériés.
2. Les services suivants seront fermés le jeudi 10 septembre et le vendredi 11 septembre 2009 :
  - Bibliothèque
  - Section des services médicaux de l'ONUG (Porte 2)
  - Bureau de poste
  - Cafétéria, Restaurant des Délégués et bars
  - UBS SA
  - Agence de voyages American Express Business Travel (AMEX)
  - Kiosques à journaux Naville (Portes 6 et 41)
  - Service d'achats et de commandes des fonctionnaires internationaux (SAFI)
  - Association mutuelle des fonctionnaires internationaux (MEC)
  - Groupement de prévoyance et d'assurance des fonctionnaires internationaux (GPAFI)
  - Comptoir de l'Administration postale des Nations Unies (Porte 6)
3. Le Service des visites (Porte 39) sera ouvert le jeudi 10 septembre et le vendredi 11 septembre 2009 de 10 heures à midi et de 14 heures à 16 heures.

Les billets d'entrée pour la visite du Palais des Nations pourront être achetés auprès du bureau de vente situé dans le bâtiment Pregny, aux jours et heures ci-dessus indiqués.

4. La Librairie (Bookshop) des Nations Unies (Porte 40) sera ouverte le jeudi 10 septembre et le vendredi 11 septembre 2009 de 10 heures à 16 heures.

5. Accès au Palais des Nations

Les automobilistes et les piétons pourront accéder au Palais uniquement par le portail de Pregny, qui restera ouvert en permanence.

Le portail du Chemin de fer sera fermé du mercredi 9 septembre dès 19 heures jusqu'au lundi 14 septembre 2009 à 7 heures.

Le portail des Nations sera fermé du mercredi 9 septembre dès 20 heures jusqu'au lundi 14 septembre 2009 à 7 heures.

A l'intérieur de l'enceinte, les fonctionnaires pourront accéder aux bâtiments par toutes les portes d'entrée munies d'un lecteur de carte magnétique. Les fonctionnaires sans carte magnétique pourront accéder ou quitter les bâtiments par les portes équipées d'un contrôle d'accès en appelant le Centre d'opérations et de contrôle du Service de la sécurité et de la sûreté par l'interphone installé à côté des portes pour se faire ouvrir à distance (int. 72900 ou 72902).

6. En cas de besoin, le Service de la sécurité et de la sûreté pourra être contacté aux numéros suivants 24h/24 :

**URGENCE Sécurité / feu / 1<sup>er</sup> Secours (PN & PW) : 112**

• Palais des Nations

Au Centre d'opérations et de contrôle du Service (int. 72900 ou 72902) ainsi qu'au portail de Pregny : int. 71581 (réception) / int. 71449 (guérite)

**URGENCE Sécurité / Feu / 1<sup>er</sup> Secours au Palais des Nations 112**

• UNHCR (Rue de Montbrillant, 94)

Dans le hall d'entrée principal (Tél. : 022 739 78 00)

**URGENCE Sécurité / Feu / 1<sup>er</sup> Secours au Palais des Nations 112**

• Palais Wilson (Rue des Pâquis, 52)

A l'entrée du bâtiment (Tél. : 022 917 93 53)

**URGENCE Sécurité / Feu / 1<sup>er</sup> Secours au Palais des Nations 112**

• Bâtiment UNHCDH (Avenue Giuseppe-Motta, 48)

A l'entrée du bâtiment (Tél. : 022 928 99 99)

**URGENCE Sécurité / Feu / 1<sup>er</sup> Secours au Palais des Nations 112**

La Directrice de la Division de l'administration  
(Signé) Aminata S. **Djermakoye**